

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.175

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 15 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 08 décembre 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 08 décembre 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry REGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU
M. René-Luc CHABASSE représenté par Mme BARRAUD-DUCHÉRON
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO
M. Philippe CAU représenté par M. Jean-Paul CLECH
Mme Dominique BERGEROT représentée par Mme CIRAUD-LANOUE
Mme Nancy LEFEBVRE représentée par Mme PARSIGNEAU

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) POUR L'ANNEE 2018

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

Dans l'attente de la subvention définitive de 2018, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante :

- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 320 000,00 €

Cette subvention sera déduite du montant attribué lors du vote du Budget Primitif 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer, dans l'attente de la subvention définitive pour l'année 2018, la subvention suivante :

Article 657362 - Fonction 520

- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 320 000,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 décembre 2017

Le Maire,
Patrick MARENGO